Méthode : réussir la dissertation

Fiche méthode

(HGGSP Tle · Méthodes du bac · La dissertation)

La démarche en deux heures

1. J'analyse le sujet (15 min). Je définis, je borne, je reformule ; je repère les petits mots (« et », « seul », « ? »).

2. Je mobilise (10 min). En vrac, puis trié : acteurs, échelles, exemples datés.

3. Je problématise et je bâtis le plan (20 min). Une question, deux ou trois parties aux titres rédigés.

4. Je rédige au brouillon l'introduction et la conclusion (15 min).

5. Je rédige au propre (55 min), puis je relis (5 min).

Le réflexe — chaque partie est une étape de la réponse à la problématique, prouvée par des exemples datés, avec des acteurs nommés et plusieurs échelles.

Cas 1 · Lire, définir, borner

Réflexe — définir → borner → reformuler ; je justifie les bornes que je fixe.

Exemple. « Protéger l'environnement depuis le XIX^{e} siècle. » (bac 2026) : quelles bornes ?

Début : le XIX^{e} siècle, quand naissent les premières politiques de protection de la nature ; fin : aujourd'hui, car « depuis » court jusqu'au présent. Espace : le monde, étudié à plusieurs échelles.

Attention — un sujet-question (« . . . seul acteur . . . ? ») attend une réponse nuancée, jamais un oui ou un non.

Cas 2 · Mobiliser ses connaissances

Réflexe — trois colonnes : acteurs, échelles, exemples datés.

Exemple. « La construction des mémoires des conflits : quels acteurs pour quelles finalités ? » (bac 2026) : quels acteurs ?

Des natures différentes : témoins et associations, historiens, juges, État (lois, commémorations), médias et artistes.

Attention — « les pays », « les gens » : des acteurs vagues ne rapportent rien.

Cas 3 · Problématiser

Réflexe — la tension : deux termes, une date qui rompt, un écart entre discours et réalité.

Exemple. « Les conflits du Moyen-Orient depuis 1948 remettent-ils en cause le modèle de Clausewitz ? » (bac 2026) : où est la tension ?

Entre une guerre pensée comme un affrontement d'États au service de la politique et des conflits où combattent aussi des groupes armés non étatiques.

Attention — une seule question, avant l'annonce du plan ; ni cascade de questions ni sujet recopié.

Cas 4 · Construire le plan

Réflexe — titres rédigés qui, lus à la suite, répondent à la problématique.

Exemple. Chronologique ou thématique ?

Chronologique pour une évolution à ruptures nettes (chaque partie bornée par des dates justifiées) ; thématique pour expliquer un phénomène, avec des parties qui progressent.

Attention — ni plan « avantages / inconvénients », ni plan catalogue, ni partie III de dix lignes.

Cas 5 · Rédiger l'introduction

Réflexe — accroche datée → définitions → bornes et acteurs → problématique → annonce.

Exemple. Une accroche pour « Le rapport des États-Unis à l'environnement » (bac 2026) ?

> Un fait daté qui mène au sujet, par exemple la création de Yellowstone, premier parc national du monde, en 1872, pas « Depuis toujours, l'homme… ».

Attention — l'annonce doit correspondre exactement au développement.

Cas 6 · Développer et conclure

Réflexe — A-E-I par paragraphe, une transition par partie, conclusion = bilan + ouverture.

Exemple. Une ouverture pour « Comment conserver, écrire et transmettre les mémoires des génocides des Juifs et des Tsiganes ? » (bac 2026) ?

> Un prolongement lié au sujet : comment transmettre quand les derniers témoins auront disparu ?

Attention — aucune connaissance nouvelle en conclusion ; pas d'ouverture vague.

Les pièges

- Réciter le cours sans répondre à la question posée.
- Sortir des bornes, ou oublier un terme du sujet, les acteurs ou les échelles.
- Poser une question fermée, ou recopier le sujet avec un point d'interrogation.
- Juger au lieu d'expliquer sur une question vive : on expose les positions en présence.
- Déséquilibrer le plan et bâcler la dernière partie faute de temps.
- Une copie défaillante sur l'ensemble de la langue ne peut pas avoir la moyenne : relire.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).